

GERANT

BANQUE CANTONALE VAUDOISE
Prévoyance Entreprises
Case postale 300
1001 LAUSANNE
Tél. : 021/212.26.38
Fax : 021/212.25.88

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2001 (17E EXERCICE)

ACTIVITES 2001

Cette année aura surtout été marquée par la très mauvaise performance des bourses suisses et étrangères. Après une année 2000 déjà considérée comme médiocre, 2001 a été caractérisée par un ralentissement de l'activité mondiale et une détérioration du marché de l'emploi pénalisant les marchés des actions. Cette crise financière a encore été amplifiée par les événements du 11 septembre qui ont frappé les Etats-Unis et dont les conséquences se sont fait sentir dans l'ensemble du Monde.

Fort heureusement, notre Fondation s'était prémunie contre une telle chute des bourses en créant d'adéquates provisions. Cette politique s'est avérée judicieuse et a permis au Conseil de fondation de conserver le taux d'intérêt de 6% sur les comptes individuels. Alors que de nombreux journaux se font l'écho de propos alarmistes quant à la santé des caisses de pensions, il est important de souligner ici la gestion prudente et compétente menée par le Conseil de fondation. Nous espérons vivement que ces prochaines années nous permettent de reconstituer ces provisions afin que nous puissions poursuivre notre politique de rémunération avantageuse des avoires des assurés.

Pendant l'année 2001, le Conseil de fondation s'est consacré principalement aux affaires courantes et à la préparation de l'Assemblée générale des Délégués qui a renouvelé sa confiance tant aux représentants des employeurs qu'aux représentants des assurés.

Fait nouveau, les réunions du Conseil de fondation ont été précédées de rencontres avec les représentants de la Direction et du personnel des établissements affiliés qui nous ont accueillis. Ces moments d'échange avec nos assurés ont été bénéfiques aussi bien pour nos hôtes que pour les membres du Conseil qui ont décidé de poursuivre ce type de rencontres.

ORGANES DE LA FONDATION

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- L'Assemblée des Délégués, constituée d'un représentant de l'employeur et d'un représentant des assurés pour chaque établissement affilié.
- Le Conseil de fondation, élu par l'Assemblée des Délégués, constitué de quatre représentants des employeurs et de quatre représentants des assurés.

L'Assemblée des Délégués, qui s'est réunie le 13 juin 2001, a pris connaissance des comptes de l'exercice précédent et a reconduit le mandat des membres du Conseil de fondation en place. Au 31 décembre 2001, le Conseil de fondation était composé des personnes suivantes :

Président

M. Roger PAULI
Directeur Général
Hôpital de l'Enfance de Lausanne
délégué "employeur"

Vice-Président (jusqu'au 31.01.02)

M. Sylvain BADEY
Chef de service des Ressources Humaines
Ensemble Hospitalier de la Côte - EHC
délégué "assurés"

Vice-Président (depuis le 01.02.02)

M. Yves VINCKE
Physiothérapeute
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon – CHYC, site d'Yverdon
délégué "assurés"

Membres

M. Jean-Pierre BUTTY
Directeur
Hôpital Riviera, site de Montreux
délégué "employeur"

M. François CHAPUISAT
Directeur Général
Ensemble Hospitalier de la Côte - EHC
délégué "employeur"

Mme Suzanne OPPLIGER
Technicienne en radiologie
Hôpital Riviera, site de Montreux
déléguée "assurés"

M. Jean-Charles PACCOLAT
"employeur"
Directeur Général
Les Blanchisseries Générales LBG SA
à Chailly s/Montreux et Yverdon-les-Bains
délégué

M. Pierre WIDMER
Responsable du service radiologie
délégué "assurés"

CONTROLE ET MANDAT DE GESTION

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- La fiduciaire OFISA à Lausanne, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune.
- La société PREVISTA PREVOYANCE SA à Pully, en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative de la Fondation est confiée à la Banque Cantonale Vaudoise, service de la prévoyance entreprises. Le gérant assume le calcul et le paiement des prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité ainsi que les prestations de libre passage lors de la sortie d'assurés.

Pour tout renseignement, les assurés peuvent s'adresser à :

Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance - FISP
p.a. BANQUE CANTONALE VAUDOISE
Case postale 300
1001 LAUSANNE

Tél. 021/212.26.38
Fax : 021/212.25.88

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui les souhaitent, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation particulière de prévoyance.

Des séances d'informations sur le système de prévoyance de la FISP sont également données dans les établissements qui le demandent. Elles rencontrent un écho très favorable parmi les assurés et permettent à chacun d'obtenir des éclaircissements et des réponses aux nombreuses questions induites par le domaine complexe de la prévoyance.

CONSEIL DE FONDATION

Au cours de l'exercice 2001, le Conseil de fondation s'est réuni à 6 reprises. Il a suivi l'évolution de la législation et de la jurisprudence en matière de prévoyance professionnelle, a ratifié les stratégies du placement des avoirs de la Fondation et a traité un certain nombre de cas particuliers de demandes d'assurés.

Le comité de placement qui a tenu 12 séances avec les représentants des banques, est chargé de la politique d'investissement des capitaux de la Fondation. L'évolution des bourses nécessite parfois des prises de décisions plus fréquentes. Pour cette raison, le comité de placement a institué un processus de décisions par voie téléphonique. Il est évident qu'avec la volatilité actuelle des bourses, ce processus a été utilisé à maintes reprises.

Au niveau immobilier, aucun nouvel achat n'est survenu au cours de l'année sous revue. Toutefois, des investissements ont été effectués sous forme de fonds de placements immobiliers.

EFFECTIF

A l'issue de cet exercice, le nombre d'établissements affiliés est de 27. Ils sont les suivants :

- Agence pour la Promotion et l'Evaluation de la Qualité, Prilly
- Association d'Informatique des Etablissements Sanitaires Vaudois, Prilly
- Association de Soins Coordonnés de la Riviera, Vevey
- Centrale d'achats des établissements sanitaires Vaudois, Crissier
- Centre Hospitalier Yverdon Chamblon
- Centre de soins et de santé communautaire du balcon du Jura Vaudois, Ste-Croix
- Ecole d'Infirmiers/ères de l'Institution des Diaconesses de St-Loup
- Ensemble Hospitalier de la Côte, Hôpitaux d'Aubonne, de Gilly et de Morges
- Fédération des Hôpitaux Vaudois, Prilly
- Fondation Rive-Neuve, Villeneuve
- Groupement Hospitalier de L'Ouest Lémanique SA
- Hôpital du Chablais, Aigle
- Hôpital de l'Enfance de Lausanne
- Hôpital de Lavaux, Cully
- Hôpital Riviera, sites de Montreux, de Mottex à Blonay et du Samaritain à Vevey
- Hôpital du district de Moudon
- Hôpital Orthopédique de la Suisse romande, Lausanne
- Hôpital Intercantonal de la Broye, site de Payerne
- Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château d'Oex
- Institut Central des Hôpitaux Valaisans, Sion
- Institution des Diaconesses de St-Loup
- LBG Hôtels Services SA, Chailly s/Montreux
- Les Blanchisseries Générales LBG SA, Chailly s/Montreux
- Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois et de la Broye
- ResHo, Réseau de Soins Hospitaliers, St-Loup-Orbe-La Vallée
- Résidence Grande Fontaine, Bex
- SADIES SA d'Informatique des Etablissements Sanitaires, Prilly

Il est réjouissant de constater qu'au 31 décembre 2001, la Fondation compte 4'542 assurés actifs soit 244 de plus qu'au 31 décembre 2000 (+ 5.7%).

PRESTATIONS

La Fondation verse les rentes suivantes :

	<i>Au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2001</i>	<i>En %</i>
Rentes de retraite	2'487'312	2'100'528	+ 18.4%
Rentes d'invalidité	2'368'476	2'191'812	+ 8.1%
Rentes de conjoint survivant	327'300	287'184	+ 14.0%
Rentes d'enfants	286'284	287'976	- 0.6%

Rentes totales en cours	5'469'372	4'867'500	+ 12.4%
-------------------------	-----------	-----------	---------

Au 1^{er} janvier 2002, nous comptons 652 bénéficiaires de rentes, en augmentation de 5.8% par rapport à l'année précédente.

De plus, les capitaux suivants ont également été octroyés :

	2001	2000
Capitaux-décès	98'752	635'054
Capitaux de retraite	1'675'027	1'238'675

Les capitaux-décès octroyés subissent de grandes fluctuations d'une année sur l'autre ce qui est tout à fait normal. Par contre, depuis l'introduction du droit de prélever son capital en lieu et place de recevoir sa retraite sous forme de rentes, on constate une augmentation constante (+ 35% en 2001) de cette facilité.

COMPTES

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à Fr. 38'221'273.15 soit une augmentation de 4,8% par rapport à l'exercice précédent. La gestion de la fortune a dégagé une perte nette de Fr. 34'945'860.76

Cette perte nette se subdivise comme suit :

- revenus ordinaires des placements :	Fr.	16'113'721.51
- pertes nettes sur ventes de titres :	Fr.	(118'392.53)
- moins-values nettes non réalisées :	Fr.	(50'941'189.74)

Pour compenser les pertes engendrées, un montant de Fr. 42'000'000.-- a été prélevé dans les provisions créées à cet effet. La somme de Fr. 27'597'572.96 a été attribué au capital de couverture pour prestations réglementaires.

BILAN TECHNIQUE

Un bilan technique a été établi au 31 décembre 2001.

Le taux de rémunération des capitaux individuels en 2001 a été de 6%, soit 2% de plus que le taux légal et 1.5% de plus que le taux garanti réglementairement. Une indexation des rentes de 3% (1.5% pour les rentes nées en 2000) a été appliquée dès le 1^{er} janvier 2001. Il est à relever que malgré l'année boursière extrêmement défavorable, le Conseil de fondation a souhaité conserver le taux de rémunération qu'il s'était fixé.

Par ailleurs, une majoration de 3,5 millions de francs a été effectuée sur l'ensemble des réserves techniques. Il subsiste un excédent technique de 2.9 millions de francs qui donne à la Fondation un taux de couverture de 100.6% (102.1% au 01.01.2001).

Dans son rapport, Prevista Prévoyance SA (expert de la Fondation) conclut que la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements à court et moyen termes. Le long terme dépendra bien évidemment de l'évolution future des marchés financiers.

CONCLUSION

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans rappeler que si notre Fondation a subi une année difficile sur le plan boursier, avec une performance de l'ordre de – 6%, elle se situe en dessus de la moyenne suisse (- 7%). Par ailleurs, les provisions accumulées au cours des ans pour faire face à un événement de ce type ont pleinement joué leur rôle. De ce fait, les assurés n'ont pas eu à subir une baisse de la rémunération de leur épargne.

Quant à l'avenir, il est indispensable que les marchés financiers se ressaisissent et offrent des rendements permettant non seulement de couvrir la rémunération des capitaux mais également la reconstitution des réserves largement mises à contribution ces deux dernières années.

Nous profitons de la présente pour remercier toutes celles et tous ceux qui oeuvrent pour offrir aux assurés une prévoyance performante apte à répondre à leurs attentes.

POUR LE CONSEIL DE FONDATION

Le président
R. Pauli

Le vice-président
Y. Vincke

Annexes : bilan et compte de pertes et profits de l'exercice 2001

Lausanne, le 11 juin 2002 - FRL/Bsd